

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 19 MAI 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vendredi 19 mai à 8 heures 30, les Actionnaires de **DIAC LOCATION**, société anonyme au capital social de 29 240 988 EUR divisé en 1 918 700 actions de 15,24 EUR chacune, dont le siège social est situé 14, avenue du Pavé Neuf, 93168 Noisy-le-Grand, ont été convoqués en Assemblée générale ordinaire au 15, Rue d'Uzès – 75002 Paris, par le Conseil d'administration.

Il a été dressé une feuille de présence, laquelle a été signée de tous les Actionnaires ou de leurs mandataires assistant à la réunion et sur laquelle il a été fait mention des Actionnaires qui ont voté par correspondance conformément au décret 88.55 du 19 janvier 1988, ou qui ont donné pouvoir au Président.

L'Assemblée procède à la constitution de son Bureau.

Monsieur Thibault PALAND préside l'Assemblée en sa qualité de Président du Conseil d'administration.

DIAC S.A, représentée par Monsieur Thibault PALAND, actionnaire présent est appelé comme scrutateur.

Madame Maki METAJ est désignée comme Secrétaire de séance.

Le Bureau ainsi composé, Monsieur le Président, d'après la feuille de présence certifiée exacte par les Membres du Bureau, constate que **2** Actionnaires sont présents et possèdent ensemble **1 918 700** actions.

En conséquence, l'Assemblée générale ordinaire est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur le Président dépose sur le Bureau et présente à l'Assemblée :

- 1°/ Une copie des lettres individuelles de convocation adressées aux Actionnaires ainsi qu'aux Commissaires aux comptes.
- 2°/ La feuille de présence de l'Assemblée, les pouvoirs et formulaires de vote par correspondance.
- 3°/ L'inventaire de l'actif et du passif de la société au 31 décembre 2022.
- 4°/ Le bilan de la société.
- 5°/ Le compte de résultat.
- 6°/ Le rapport du Conseil d'administration.
- 7°/ Le rapport sur le Gouvernement d'entreprise.
- 8°/ Le rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes du dernier exercice ainsi que leur rapport spécial sur les conventions réglementées.

Monsieur le Président rappelle que les Actionnaires ont été convoqués à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- *Approbation des comptes annuels 2022*
- *Affectation du résultat et détermination du dividende*
- *Absence de conventions réglementées*
- *Quitus aux administrateurs de leur gestion pour l'exercice écoulé*
- *Pouvoirs en vue des formalités*

Monsieur le Président déclare, ce dont l'Assemblée lui donne acte, que l'inventaire, le bilan, le compte de résultats, le texte des résolutions, les rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes, la liste des Actionnaires et des Administrateurs et plus généralement, tous les documents prévus par la loi ont été mis à la disposition des Actionnaires, au Siège Social, dans les délais requis par la loi.

Les résolutions suivantes, toutes à l'ordre du jour sont successivement mises aux voix, compte tenu des Actionnaires présents, des procurations et des votes par correspondance.

PREMIERE RESOLUTION (*Approbation des comptes annuels*)

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport Général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, approuve tels qu'ils ont été présentés, les comptes de cet exercice se soldant par un **résultat net déficitaire de 39 251 437.79 Euros**

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION (*Affectation du résultat*)

L'Assemblée Générale décide d'affecter ce montant comme suit :

Résultat net de l'exercice 2022	- 39 251 437.79 EUR
Report à nouveau 2021	- 321 240 696.90 EUR
Solde disponible	- 360 492 134.69 EUR
Dividendes à distribuer	0.00 EUR
Solde du compte report à nouveau 2022	- 360 492 134.69 EUR

Il n'est pas proposé de distribution de dividendes au titre de l'exercice 2022.

Les dividendes versés au titre des trois précédents exercices ont été :

Au titre de l'exercice 2019, il n'y a pas eu de dividendes distribués.

Au titre de l'exercice 2020, il n'y a pas eu de dividendes distribués.

Au titre de l'exercice 2021, il n'y a pas eu de dividendes distribués.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION (*Absence de Conventions Réglementées*)

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L 225-38 et suivants du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION (*Quitus aux administrateurs*)

L'Assemblée Générale donne quitus aux Administrateurs de leur gestion pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION (*Pouvoirs*)

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente délibération pour effectuer tous dépôts, formalités et publications nécessaires.

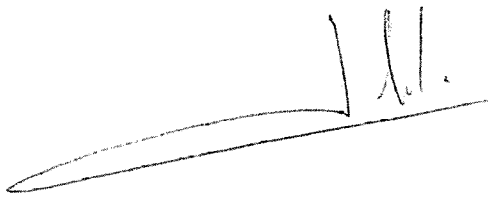
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 9 heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent Procès-verbal qui a été signé par les Membres du bureau.

Le Président
M. Thibault PALAND

Le Secrétaire
Mme Maki METAJ



Le Scrutateur
M. Thibault PALAND





KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055



MAZARS
Tour EXALTIS
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

DIAC Location S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055



MAZARS
Tour EXALTIS
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

À l'assemblée générale de la société DIAC Location S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société DIAC Location S.A. relatifs à l'exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Provisions pour dépréciations des créances clients

Diac Location S.A. constitue des provisions pour dépréciations des clients pour couvrir le risque de crédit inhérent à son activité (cf. paragraphe E de la note « 2. Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi du risque de crédit, à l'appréciation du risque de non-recouvrement et à sa couverture par des dépréciations spécifiques.



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055



MAZARS
Tour EXALTIS
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055



MAZARS
Tour EXALTIS
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

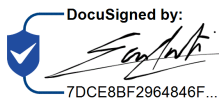
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Les Commissaires aux comptes,

Paris La Défense, le 27/04/2023

KPMG S.A.

DocuSigned by:

 7DCE8BF2964846F...

Ulrich SARFATI

Associé

Courbevoie, le 27/04/2023

Mazars

DocuSigned by:

 65239A6437884C1...

Anne VEAUTE

Associée



DIAC Location

groupe Mobilize Financial Services France

COMPTES SOCIAUX

31 décembre 2022

Le groupe a décidé de modifier le nom de sa marque commerciale à « Mobilize Financial Services France ».

SOMMAIRE

BILAN ET COMPTE DE RESULTAT	3
ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX.....	6
1. FAITS MARQUANTS	6
2. REGLES ET METHODES COMPTABLES	6
<i>A) Evolution des principes comptables d'évaluation et de présentation de comptes.....</i>	<i>6</i>
<i>B) Opérations de location financière.....</i>	<i>6</i>
<i>C) Opérations de location simple</i>	<i>7</i>
<i>D) Bonifications</i>	<i>7</i>
<i>E) Provisions pour dépréciation des créances clients</i>	<i>7</i>
<i>F) Personnel.....</i>	<i>8</i>
<i>G) Contrats d'échange de taux d'intérêts</i>	<i>8</i>
<i>H) Informations géographiques et sectorielles</i>	<i>8</i>
3. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	9
4. ADAPTATION A L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER.....	9
5. REFINANCEMENT.....	10
6. NOTES SUR LES COMPTES SOCIAUX.....	11

BILAN

(En milliers d'euros)

ACTIF	Note	31/12/22	31/12/21
Immobilisations corporelles	1	3 916 293	4 247 147
Actifs immobilisés		3 916 293	4 247 147
Avances et acomptes versés sur commandes	3	662	649
Clients et comptes rattachés	3	41 295	39 324
Autres créances	3	259 262	260 162
Banques et disponibilités	4	4 494	113 760
Charges constatées d'avance	5	7 838	15 384
Actifs circulants		313 551	429 279
Total Actif		4 229 844	4 676 426

PASSIF	Note	31/12/22	31/12/21
Capital social		29 241	29 241
Réserve légale		2 924	2 924
Report à nouveau		(321 241)	(310 794)
Résultat de l'exercice		(39 251)	(10 447)
Provisions réglementées		1 346 330	1 203 478
Capitaux propres	6	1 018 003	914 402
Provisions	7	3 984	2 837
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	8	2 760 133	3 180 684
Emprunts et dettes financières diverses	8	1 190	1 377
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9	172 496	233 457
Dettes sociales et fiscales	9	5 217	7 532
Autres dettes	9	112 655	129 880
Produits constatés d'avance	10	156 166	206 257
Dettes et passifs circulants		3 211 841	3 762 024
Total du Passif		4 229 844	4 676 426

HORS-BILAN

(En milliers d'euros)

	Note	31/12/22	31/12/21
<u>Engagements donnés</u>	22	1 000 175	662 072
Engagements de financement		1 000 175	662 072
<u>Engagements reçus</u>	23	3 372 982	3 276 822
Engagements de financement		100 000	
Engagements de garantie		3 272 982	3 276 822

COMPTE DE RESULTAT

(En milliers d'euros)

	Note	31/12/22	31/12/21
Chiffre d'affaires	14	1 087 915	1 106 921
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges		18 797	19 627
Autres produits		108	62
Total des produits d'exploitation		1 106 820	1 126 610
Autres achats et charges externes		(257 055)	(262 888)
Impôts, taxes et versements assimilés		(3 870)	(3 258)
Charges sociales		(2)	
Dotations aux amortissements sur immobilisations		(696 283)	(734 689)
Dotations aux provisions sur immobilisations		(3 885)	(4 022)
Dotations aux provisions sur actifs circulants		(7 723)	(4 043)
Dotations aux provisions pour risques et charges		(2 597)	
Autres charges		(5 639)	(4 256)
Total des charges d'exploitation	15	(977 054)	(1 013 156)
RESULTAT D'EXPLOITATION		129 766	113 454
Bénéfice attribué ou perte transférée		5 604	9 363
Perte supportée ou bénéfice transféré		(5 605)	(9 361)
RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN		(1)	2
Produits financiers	16	2 314	3 089
Charges financières	17	(49 593)	(62 218)
RESULTAT FINANCIER		(47 279)	(59 129)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		82 486	54 327
Produits exceptionnels	18	1 509 968	1 995 926
Charges exceptionnelles	19	(1 629 581)	(2 058 622)
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(119 613)	(62 696)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(2 124)	(2 246)
Impôts sur les bénéfices	20		169
RESULTAT NET		(39 251)	(10 447)
<i>Résultat Net par action</i>		<i>(20,46)</i>	<i>(5,44)</i>

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

1. FAITS MARQUANTS

Guerre en Ukraine

Mobilize Financial Services France n'a pas de lien économique avec la Russie ou avec l'Ukraine.

Crise sanitaire Covid-19 :

En interne, la société DIAC LOCATION avait fait évoluer son organisation et ses processus de recouvrement pour ajuster ses moyens à l'activité. Les performances du recouvrement ont été améliorées.

De plus, en matière de politique d'octroi de crédit, les dispositifs 2020 ont été dans la plupart des cas reconduits. Ils visaient à ajuster les critères d'acceptation de sorte à maintenir une qualité de crédit à la production compatible avec les exigences en matière d'appétit au risque. Ainsi, des mesures ciblées sur des secteurs d'activité avaient été prises pour atténuer les effets de la crise et un grand nombre de nos systèmes d'acceptation (scores d'octroi, règles métiers, système anti-fraude) avait été revu pour davantage tenir compte de la situation.

Enfin, à l'issue des exercices marqués par la crise Covid-19, l'approche visant à systématiser l'identification et le traitement des clients fragiles reste une démarche de fond.

A fin décembre 2022, il n'y a plus de moratoires « Covid-19 » sur notre portefeuille Clientèle, le montant des expositions ayant fait l'objet d'un report d'échéance non expirée est nul.

La société DIAC LOCATION n'est pas concernée par l'octroi de prêts garantis par l'État (PGE).

2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général.

Diac Location est consolidée par intégration globale dans les comptes du groupe Mobilize Financial Services France qui est lui-même consolidé par intégration globale dans les comptes du groupe Mobilize Financial Services et du Groupe Renault.

La société applique les règlements n° 2002-10 et 2004-06 du Comité de la Réglementation Comptable sur le traitement comptable des immobilisations, pour les comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2005.

A) Evolution des principes comptables d'évaluation et de présentation de comptes

Il n'y a pas eu d'évolution significative en termes d'évaluation ou de présentation des comptes au cours de l'année.

B) Opérations de location financière

Les immobilisations (véhicules particuliers, utilitaires) faisant l'objet de contrats de location figurent à l'actif du bilan pour leur coût d'acquisition, diminué des amortissements pratiqués.

Le coût d'acquisition comprend le prix du véhicule, l'ensemble des accessoires et options ainsi que tous les frais d'acquisition excepté les frais de carburant et les frais de gestion.

Les amortissements sont déterminés en fonction de la durée d'utilisation des biens concernés. La valeur résiduelle des contrats de location vient minorer la base d'amortissement.

D'un point de vue fiscal, cette valeur n'intervient pas dans le calcul des amortissements fiscaux qui sont calculés sur 4

ans.

La date de départ de l'amortissement est constituée par la date de mise à disposition du véhicule ou du matériel au client.

Pour les contrats ne bénéficiant pas d'engagements de reprise d'un tiers, Diac Location enregistre des provisions pour dépréciation des valeurs résiduelles afin de tenir compte de l'évolution du marché du véhicule d'occasion.

Les conditions de ces contrats permettent d'assimiler ces opérations à des financements. En effet, tant pour les opérations de crédit-bail, de location avec option d'achat, que de location longue durée, il existe des engagements de reprise permettant à la société d'être totalement remboursée à l'expiration du contrat.

Toute créance présentant un risque avéré de non recouvrement partiel ou total est classée parmi l'une des deux catégories suivantes :

- Encours douteux : le classement en créance douteuse intervient au plus tard lorsqu'une échéance est impayée depuis plus de trois mois. Celui-ci entraîne le transfert en créance douteuse de l'intégralité des encours du client concerné ;
- Encours douteux compromis : l'identification des encours compromis intervient lors de la prononciation de la déchéance du terme en raison de la situation financière dégradée de la contrepartie. En l'absence de déchéance du terme, elle intervient un an au plus tard après le passage en douteux des encours du client.

C) Opérations de location simple

Les immobilisations faisant l'objet de contrats de location simple, figurent à l'actif du bilan pour leur coût d'acquisition, diminués des amortissements pratiqués. Le coût d'acquisition comprend l'ensemble des frais accessoires d'acquisition inclus dans le montant du refinancement accordé et servant de base à la détermination des loyers.

Les amortissements sont déterminés en fonction de la durée normale d'utilisation. Les durées de vie des batteries ont été fixées entre 8 et 10 ans en fonction du modèle de batterie.

D) Bonifications

Dans le cadre d'opérations promotionnelles, le constructeur couvre l'écart de taux par le biais de bonifications.

Au plan comptable, ces dernières sont assimilées à des compléments de loyers et par voie de conséquence, étalées sur les durées initiales de financement des contrats bonifiés.

Au plan fiscal, ces bonifications sont retraitées afin d'être soumises à l'impôt lors de l'exercice de paiement par le constructeur.

E) Provisions pour dépréciation des créances clients

Les créances présentant un risque de non recouvrement font l'objet d'une provision pour dépréciation déterminée à partir d'une approche statistique, ou d'une analyse individuelle selon l'importance des encours.

Le provisionnement statistique est déterminé à partir des taux de récupération observés sur les 12 derniers mois glissants. Ceux-ci sont calculés par rapport aux encaissements réalisés sur la période et actualisés au taux moyen des contrats mutés en douteux.

Les créances incidentées non douteuses sont provisionnées en tenant compte de la probabilité de passage en douteux de la créance et sur la base d'un taux de récupération au moment du passage en douteux.

Les provisions sont classées au bilan en déduction des postes d'actifs auxquels elles se rattachent.

F) Personnel

La totalité du personnel est employée par la Société Diac qui refacture à la société Diac Location sa quote-part.

G) Contrats d'échange de taux d'intérêts

Ces opérations s'inscrivent dans le cadre d'une gestion du risque global de taux d'intérêt.

Conformément au règlement du Comité de la Réglementation Bancaire 90.15 du 18 décembre 1990 modifié, les charges et les produits sont inscrits au compte de résultat prorata temporis et les gains ou pertes latents ne sont pas comptabilisés.

Les produits et charges sont compensés swap par swap pour leur présentation au bilan et au compte de résultat.

Au bilan, le produit net à recevoir sur un contrat de swap bénéficiaire figure dans le poste Autres créances. De même, la charge nette à payer sur un swap déficitaire est classée dans le poste Autres dettes.

Au compte de résultat, les produits nets sur contrats bénéficiaires sont classés parmi les Autres Intérêts et produits assimilés ; les charges nettes sur contrats déficitaires figurent dans les intérêts et charges assimilées.

H) Informations géographiques et sectorielles

La société réalise l'ensemble de ses opérations de location avec des entreprises implantées exclusivement sur le territoire français.

3. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Il n'y a pas d'événements postérieurs à la clôture significatifs.

4. ADAPTATION A L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER

Dans un environnement économique contrasté, Mobilize Financial Services, qui assure la plus grande partie du refinancement du groupe Mobilize Financial Services France, maintient une politique financière prudente et renforce son dispositif de gestion et de contrôle de la liquidité.

Liquidité

La liquidité du groupe Mobilize Financial Services France est gérée en central par Mobilize Financial Services.

Mobilize Financial Services porte une grande attention à la diversification de ses sources d'accès à la liquidité. Depuis le déclenchement de la crise financière, l'entreprise a largement diversifié ses sources de financement. Au-delà de la base historique d'investisseurs obligataires en euros, de nouvelles zones de distribution ont été exploitées avec succès.

L'extension à huit ans des maturités maximales émises en Euro a permis de toucher de nouveaux investisseurs à la recherche de duration. Par ailleurs le groupe s'est présenté sur les marchés obligataires dans des devises multiples, que ce soit pour financer les actifs européens ou pour accompagner le développement hors Europe.

Le recours au financement par titrisation, de format privé ou public, permet également d'élargir la base d'investisseurs.

Enfin, l'activité de collecte de dépôts, lancée en février 2012 vient compléter cette diversification et vient renforcer le ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR).

Le pilotage du risque de liquidité de Mobilize Financial Services prend en compte les recommandations de l'EBA relatives à l'Internal Liquidity Adequacy Assessment Process (ILAAP) et repose sur les éléments suivants :

- **Appétit pour le risque :** Cet élément est défini par le Comité des Risques du Conseil d'Administration.
- **Refinancement :** Le plan de financement est construit dans une optique de diversification d'accès à la liquidité, par produit, par devise et par maturité. Les besoins de financements font l'objet de recadrages réguliers qui permettent d'ajuster le plan de financement.
- **Réserve de liquidité :** L'entreprise vise à disposer en permanence d'une réserve de liquidité en adéquation avec l'appétit pour le risque de liquidité. La réserve de liquidité est constituée de lignes bancaires confirmées non tirées, de collatéral éligible aux opérations de politique monétaire de la BCE, d'actifs hautement liquides (HQLA) et d'actifs financiers. Elle est revue chaque mois par le Comité Financier.
- **Prix de transfert :** Le refinancement des entités européennes du Groupe est principalement assuré par la Trésorerie Groupe qui centralise la gestion de la liquidité et mutualise les coûts. Les coûts de liquidité internes sont revus périodiquement par le Comité Financier et sont utilisés par les filiales commerciales pour la construction de leur tarification.
- **Scénarios de stress :** Le Comité Financier est informé chaque mois de l'horizon pendant lequel l'entreprise peut assurer la continuité de son activité en utilisant sa réserve de liquidité dans divers scénarios de stress. Les scénarios de stress comprennent des hypothèses de fuite des dépôts, de perte d'accès à de nouveaux financements, d'indisponibilité partielle de certains éléments de la réserve de liquidité ainsi que des prévisions de production de nouveaux crédits. Les hypothèses de fuite des dépôts stressées sont très conservatrices et font l'objet de backtestings réguliers.
- **Plan d'urgence :** Un plan d'urgence établi permet d'identifier les actions à mener en cas de stress sur la situation de liquidité.

Risque au titre de l'activité de crédit

A la suite d'une année 2021 marquée par la pandémie du Covid-19 et l'adaptation des processus d'acceptation et de recouvrement au contexte particulier, où il a été également organisé et planifié la fin des reports d'échéance pour accompagner les clients dans la poursuite du paiement de leurs échéances et les aider à traverser cette période difficile, l'année 2022 a connu une certaine stabilité des processus.

L'approche visant à systématiser l'identification et le traitement des clients fragiles reste une démarche de fond.

En outre, le groupe Mobilize Financial Services France conserve l'objectif de maintenir le risque de crédit global à un niveau compatible avec les attentes de la communauté financière et ses cibles de rentabilité.

Rentabilité

Le groupe Mobilize Financial Services France revoit régulièrement les coûts de liquidité internes utilisés pour la tarification des opérations clientèle, permettant ainsi de maintenir une marge sur la production de nouveaux crédits en ligne avec les cibles budgétaires. De façon similaire, la tarification des financements accordés aux concessionnaires est indexée sur un taux de base interne reflétant le coût des fonds empruntés et des coussins de liquidité nécessaires à la continuité d'activité. Cette méthode permet de maintenir constante la rentabilité de cette activité.

Gouvernance

Le suivi des indicateurs de liquidité fait l'objet d'un point spécifique à chacun des comités financiers mensuels.

Le comité de gestion France suit également systématiquement les indicateurs de risque et de marge instantanée prévisionnelle, qui complètent les analyses habituelles de la rentabilité des filiales.

Exposition au risque de crédit non commercial

Le risque de contrepartie financière résulte du placement des excédents de trésorerie, investis sous forme de dépôts bancaires à court terme auprès d'établissements bancaires de premier ordre, d'investissements dans des fonds monétaires, d'achat d'obligations émises par des états, émetteurs supranationaux, agences gouvernementales, et d'investissements dans des obligations d'entreprises dont la durée moyenne était inférieure à un an 31/12/2022.

Tous ces investissements sont réalisés auprès de contreparties de qualité de crédit supérieure préalablement autorisés par le Comité Financier. Le groupe Mobilize Financial Services France porte par ailleurs une attention particulière à la diversification des contreparties.

De plus, pour satisfaire aux exigences réglementaires résultant de la mise en application du ratio de liquidité à 30 jours Liquidity Coverage Ratio (LCR), Mobilize Financial Services investit dans des actifs liquides tels que définis dans l'Acte Délégué de la Commission Européenne. Ces actifs liquides sont principalement constitués de dépôts auprès de la Banque Centrale Européenne et de titres d'états ou supranationaux. La durée moyenne du portefeuille de titres était inférieure à un an.

En outre, Mobilize Financial Services a également investi dans un fonds dont les actifs sont constitués de titres de créances émis par des agences européennes, des états et des émetteurs supranationaux. Son exposition moyenne au risque de crédit est de six ans avec une limite à neuf ans. Le fonds vise une exposition nulle au risque de taux avec un maximum de deux ans.

Par ailleurs, les opérations de couverture du risque de taux ou de change par des produits dérivés peuvent exposer l'entreprise à un risque de contrepartie. En Europe, où le groupe est soumis à la réglementation EMIR, les dérivés font l'objet de techniques de mitigation du risque de contrepartie par échange de collatéral en bilatéral ou enregistrement en une chambre de compensation.

5. REFINANCEMENT

Aucun refinancement matériel externe au groupe Mobilize Financial Services France n'a été réalisé au cours de l'exercice.

6. NOTES SUR LES COMPTES SOCIAUX**Note 1 : Immobilisations corporelles**

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	31/12/21	Augmentat.	Diminution	31/12/22
Valeurs brutes	5 625 985	2 753 962	(2 911 477)	5 468 470
Matériel de transport	5 560 594	1 399 991	(1 530 760)	5 429 825
Immobilisations en cours	65 391	1 353 971	(1 380 717)	38 645
Amortissements et dépréciations	(1 378 838)	(700 168)	526 829	(1 552 177)
Matériel de transport	(1 378 838)	(700 168)	526 829	(1 552 177)
Total des immobilisations corporelles	4 247 147	2 053 794	(2 384 648)	3 916 293

Note 2 : Immobilisations financières

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	31/12/22	31/12/21
Total des immobilisations financières		

Note 3 : Créances d'exploitation

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	31/12/22	31/12/21
Clients et comptes rattachés	41 295	39 324
Créances sur clients non douteux	34 791	28 909
Créances sur clients douteux	14 570	13 477
Clients factures à établir	7 792	7 803
Dépréciation des créances clients	(15 858)	(10 865)
Avances et acomptes versés sur commandes	662	649
Avances et acomptes versés sur commandes	662	649
Autres créances	259 262	260 162
Etat	20 639	26 849
Produits à recevoir sur l'Etat		86
Débiteurs divers	154 835	197 792
Produits à recevoir sur débiteurs divers	84 118	35 510
Dépréciation des autres créances	(330)	(75)
Total des créances d'exploitation	301 219	300 135

Note 4 : Trésorerie

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	31/12/22	31/12/21
Banques et disponibilités	4 494	113 760
Comptes en banques débiteurs	4 465	113 760
Produits à recevoir sur comptes en banque	29	
Total de la trésorerie	4 494	113 760

Note 5 : Charges constatées d'avances et autres comptes de régularisation(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	31/12/22	31/12/21
Charges constatées d'avance - Locations financières	7 838	15 384
Total des CCA et comptes de régularisation Actif	7 838	15 384

Note 6 : Capitaux propres

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	31/12/21	Affectation 2021	Variation 2022	31/12/22
Capital social	29 241			29 241
Réserve légale	2 924			2 924
Report à nouveau	(310 794)	(10 447)		(321 241)
Résultat de l'année	(10 447)	10 447	(39 251)	(39 251)
Provisions réglementées	1 203 478		142 853	1 346 331
Total des capitaux propres	914 402		103 602	1 018 004

Le capital de la société se compose de 1 918 700 actions de 15,24 euros conférant à leurs propriétaires les mêmes droits.

Note 7 : Provisions

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	31/12/21	Augmentat.	Diminut.	31/12/22
Autres provisions	2 837	2 597	(1 450)	3 984
Total des provisions	2 837	2 597	(1 450)	3 984

Aucun des litiges connus, dans lesquels la société Diac Location est impliquée, ne devrait entraîner de pertes significatives n'ayant pas été provisionnées.

Les provisions sont évaluées périodiquement en fonction des risques avérés et potentiels.

Une provision pour charge de 3 984 K€ a été comptabilisée au 31/12/2022. Il s'agit d'une provision pour plan social (départ anticipé pour retraite), qui correspond à la quote-part de la provision pour dispense d'activité enregistrée au titre des salariés de Diac S.A. travaillant de manière exclusive et permanente pour Diac location S.A., puisque l'ensemble des collaborateurs du périmètre France sont salariés de Diac S.A..

Note 8 : Emprunts et dettes financières

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	31/12/22	31/12/21
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 760 133	3 180 684
Emprunts bancaires	2 692 000	3 144 999
Charges à payer sur emprunts bancaires	20 304	17 998
Comptes en banque créditeurs	47 810	17 652
Charges à payer sur comptes en banque	19	35
Emprunts et dettes financières diverses	1 190	1 377
Dépôts de garantie reçus	1 190	1 377
Total des emprunts et dettes financières	2 761 323	3 182 061
<i>Dont entreprises liées</i>	<i>2 742 048</i>	<i>3 164 716</i>

Note 9 : Fournisseurs et autres passifs circulants

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	31/12/22	31/12/21
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	172 496	233 457
Dettes fournisseurs	17 499	18 938
Charges à payer sur dettes fournisseurs	34 032	99 806
Dettes fournisseurs d'immobilisations	120 965	114 713
Dettes sociales et fiscales	5 217	7 532
Personnel et comptes rattachés	2 601	2 742
Etat	666	2 840
Charges à payer sur l'Etat	1 950	1 950
Autres dettes	112 655	129 880
Créditeurs divers	53 960	55 034
Charges à payer sur créditeurs divers	58 695	74 846
Total des dettes d'exploitation	290 368	370 869

Note 10 : Produits constatés d'avance

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	31/12/22	31/12/21
Produits constatés d'avance et autres comptes de régularisation	156 166	206 257
Produits constatés d'avance - Locations financières	143 931	191 523
Produits constatés d'avance - Locations opérationnelles	12 235	14 734
Total des autres passifs	156 166	206 257

Note 11 : Ventilation des créances par durées résiduelles

(En milliers d'euros)

Ventilation par durée résiduelle	31/12/22	< 1an	1-5 ans	> 5 ans
Clients et comptes rattachés	41 295	41 295		
Avances et acomptes versés sur commandes	662	662		
Autres créances	259 262	259 262		
Banques et disponibilités	4 494	4 494		
Charges constatées d'avance	7 838	7 838		
Total des créances	313 551	313 551		

Ventilation par durée résiduelle	31/12/21	< 1an	1-5 ans	> 5 ans
Clients et comptes rattachés	39 324	39 324		
Avances et acomptes versés sur commandes	649	649		
Autres créances	260 162	260 162		
Banques et disponibilités	113 760	113 760		
Charges constatées d'avance	15 384	15 384		
Total des créances	429 279	429 279		

Note 12 : Ventilation des dettes par durées résiduelles

(En milliers d'euros)

Ventilation par durée résiduelle	31/12/22	< 1an	1-5 ans	> 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 760 133	2 430 133	330 000	
Emprunts et dettes financières diverses	1 190	1 187	3	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	172 496	172 496		
Dettes sociales et fiscales	5 217	5 217		
Autres dettes	112 655	106 743	5 909	3
Produits constatés d'avance et autres comptes de régularisation	156 166	133 073	23 080	13
Total des dettes	3 207 857	2 848 849	358 992	16

Ventilation par durée résiduelle	31/12/21	< 1an	1-5 ans	> 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 180 684	2 390 381	790 303	
Emprunts et dettes financières diverses	1 377	1 370	7	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	233 457	233 457		
Dettes sociales et fiscales	7 532	7 532		
Autres dettes	129 880	121 123	8 753	4
Produits constatés d'avance et autres comptes de régularisation	206 257	166 254	39 985	18
Total des dettes	3 759 187	2 920 117	839 048	22

Note 13 : Informations concernant les entreprises liées

(En milliers d'euros)

ACTIF	31/12/22	31/12/21
Clients et comptes rattachés	14	
Autres créances	174 199	178 162
Banques et disponibilités	78	103 029
Charges constatées d'avance	6 319	12 461
Total des créances	180 610	293 652

PASSIF	31/12/22	31/12/21
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 742 048	3 164 716
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	125 600	158 187
Autres dettes	17 914	15 658
Produits constatés d'avance et autres comptes de régularisation	37 298	70 701
Total des dettes	2 922 860	3 409 262

Les transactions avec les parties liées sont effectuées dans des conditions de marché.

Note 14 : Chiffre d'affaires

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	31/12/22	31/12/21
Loyers sur opérations de locations financières	776 774	800 214
Loyers sur opérations de locations opérationnelles	97 407	98 022
Frais de dossiers et commissions	184	91
Produits des prestations des activités de service	135 463	130 143
Produits des refacturations de frais généraux	7 405	6 908
Autres produits	70 682	71 543
Total du chiffre d'affaires	1 087 915	1 106 921
<i>Dont entreprises liées</i>	<i>63 406</i>	<i>80 288</i>

Note 15 : Charges générales d'exploitation

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	31/12/22	31/12/21
Autres achats et charges externes	(257 055)	(262 888)
Impôts, taxes et versements assimilés	(3 870)	(3 258)
Charges sociales	(2)	
Autres charges	(5 639)	(4 256)
Dotations aux amortissements sur immobilisations	(696 283)	(734 689)
Dotations aux provisions sur immobilisations	(3 885)	(4 022)
Dotations aux provisions sur actifs circulants	(7 723)	(4 043)
Dotations aux provisions pour risques et charges	(2 597)	
Total des charges d'exploitation	(977 054)	(1 013 156)
<i>Dont honoraires de commissariat aux comptes</i>	<i>(138)</i>	<i>(136)</i>

Note 16 : Produits financiers

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	31/12/22	31/12/21
Intérêts et produits sur opérations avec les établissements de crédit	386	560
Intérêts et produits sur autres opérations	1 027	1 167
Gain sur opérations financières	226	1
Autres produits financiers	675	1 361
Total des produits financiers	2 314	3 089
<i>Dont entreprises liées</i>	<i>1 261</i>	<i>1 461</i>

Note 17 : Charges financières

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	31/12/22	31/12/21
Intérêts et charges sur opérations avec les établissements de crédit	(46 253)	(48 621)
Perte sur opérations financières	(2)	(55)
Autres charges financières	(3 338)	(13 542)
Total des charges financières	(49 593)	(62 218)
<i>Dont entreprises liées</i>	<i>(46 245)</i>	<i>(48 673)</i>

Note 18 : Produits exceptionnels

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	31/12/22	31/12/21
Produits de cession sur immobilisations données en location financière et VS	987 360	1 394 436
Produits de cession sur immobilisations données en location opérationnelle	24 340	20 804
Récupération sur créances commerciales amorties	3 016	1 534
Autres produits exceptionnels	1	
Reprises sur provisions et transferts de charges	495 251	579 152
Total des produits exceptionnels	1 509 968	1 995 926

Note 19 : Charges exceptionnelles

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	31/12/22	31/12/21
Valeur nette comptable des immobilisations en location financière cédées et VS	(995 926)	(1 390 533)
Valeur nette comptable des immobilisations en location opérationnelle cédées	(22 897)	(16 024)
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	(610 758)	(652 065)
Total des charges exceptionnelles	(1 629 581)	(2 058 622)

Note 20 : Impôts sur les bénéfices

La charge d'impôt figurant au compte de résultat représente uniquement l'impôt exigible au titre de l'exercice et ne tient pas compte des éventuels actifs ou passifs latents d'impôt.

Diac Location S.A. est soumise à l'impôt sur les sociétés, ce qui porte son taux d'imposition sur les bénéfices à 25,83%.

La société est intégrée fiscalement par la société Renault SA. L'impôt comptabilisé correspond à celui qui aurait été supporté par la société en l'absence d'intégration fiscale.

Note 22 : Engagements donnés

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	31/12/22	31/12/21
Engagements de financement	1 000 175	662 072
Ouverture de crédits confirmés en faveur de la clientèle	1 000 175	662 072
Total des engagements donnés	1 000 175	662 072

Note 23 : Engagements reçus

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	31/12/22	31/12/21
Engagements de financement	100 000	
Autres engagement reçus des établissements de crédit	100 000	
Engagements de garantie	3 272 982	3 276 822
Engagements de reprise des véhicules loués	3 272 982	3 276 822
Total des engagements reçus	3 372 982	3 276 822
<i>Dont entreprises liées</i>	<i>2 880 369</i>	<i>2 933 923</i>

Note 24 : Instruments financiers à terme et change au comptant

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	31/12/22	31/12/21	Dt Entreprise liées 2022	Dt Entreprise liées 2021
Couverture du risque de taux				
<u>Swap de taux</u>				
Achats (Emprunts) de swaps de taux	30 000	135 000	30 000	135 000
Ventes (Prêts) de swaps de taux	30 000	135 000	30 000	135 000
Total des instruments financiers à terme	60 000	270 000	60 000	270 000